

**De :** Charles Ravary <[cravary@assurances.ca](mailto:cravary@assurances.ca)>

**Envoyé :** 11 septembre 2019 13:16

**À :** Consultation-en-cours <[Consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:Consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)>

**Objet :** mémoire projet loi 141 - Ravary Assurances Inc.

Bonjour,

J'aimerais vous faire part de mes préoccupations face au nouveau projet de loi 141.

Notre cabinet se nomme Ravary Assurances Inc. à l'Assomption dans Lanaudière dont je suis propriétaire. Nous avons un volume d'environ 3 millions de volume d'affaire et employons 6 personnes. Nous desservons principalement la région de Lanaudière, Montréal ainsi que les environs.

Voici mes préoccupations ;

- Le fait de devoir mentionner les volumes d'affaires par assureurs
- Le délais application trop rapprocher. En effet, si des mesures doivent être prises par notre cabinet avant décembre 2019, cela est inconcevable.

Je vous remercie de l'attention que vous apportez à nos commentaires.

MERCI et bonne journée,

**Charle Ravary, PAAA**

Courtier en assurance de dommage

**Ravary Assurances Inc.**

626 Boulevard de l'Ange-Gardien

L'Assomption, Qc, J5W 1T2